

PAR COURRIEL

Nicolet, le 27 juillet 2015

Objet : Demande d'accès concernant la propriété située
au 7, rue de l'Aqueduc à Victoriaville

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.



Québec, le 10 mars 1977

Cercueils Victoriaville Limitée
7, rue Aqueduc
Victoriaville, P.Q.
G6P 6T2

A l'attention de: Monsieur Claude Dumont
Président

OBJET: Certificat d'autorisation
N/R 1168-2622-01

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 11 octobre 1976, je vous annonce que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49), j'autorise l'exécution des travaux décrits ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués au 7, rue Aqueduc à Victoriaville, Comté Arthabaska et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- 1) Installation d'une chaudière de marque Volcano, modèle 5B-150B-FP2 d'une capacité de 150 HP pouvant brûler de l'huile No. 2 ou environ 800 lbs/heure de résidus de bois ne contenant pas plus de 0.5% en cendres incombustibles et 10% d'humidité. Cette chaudière à tube de fumée a une surface de chauffe de 825 pieds carrés et peut produire 5175 lbs/heure de vapeur à 15 PSI. L'air de combustion est fourni par un ventilateur de 2425 pi. cu./min. d'air à 70°F et est alimenté sous la grille et au brûleur à l'huile comme air primaire et à l'injecteur à rebuts de bois comme air secondaire. Le contrôle de la combustion est modulé.
- 2) Installation, suite à cette chaudière, d'un système de dépoussiérage des gaz de type multicyclone de marque Volcano, modèle V32-106 d'une capacité de 4232 pi. cu./min. à 550°F. Les cendres et imbrûlés recueillis sont réinjectés dans la chaudière. Les émissions de matières particulées à l'atmosphère ne seront pas plus de 600 milligrammes par mètre cube standard de gaz sec corrigé à 12% de CO₂ et ne devront pas contenir plus de 5% de matières organiques combustibles.

Le tout tel que représenté aux plans D-4554 revision B et D-4632 revision D préparés par Volcano Limitée et suivant les précisions apportées par les demandes de certificat d'autorisation pour un équipement de combustion et pour un système d'épuration des gaz signés en date du 30 novembre 1976 par Claude Dumont, Président de Cercueils Victoriaville Limitée et par Maurice Malo, ing., conseiller technique pour Volcano Limitée.



Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis susmentionnés et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement,
1

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur des Services de
protection de l'environnement

Gilles Jolicoeur, Ing. M. Sc.

c.c./ Municipalité de Victoriaville
Att.: Monsieur G.H. Boisvert
Greffier

Services en Territoires
Att.: Monsieur René Laprise

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7610-17-01-000170-03

Date : 25 novembre 2009

1. IDENTIFICATION

HEURE : - Arrivée : 14h09
Départ : 15 :29

INSPECTEUR : Valérie Grandmont
DOCUMENT SAGO : 400670144
LIEU D'INTERVENTION SAGO : 11682622

LIEUX INSPECTÉS ADRESSE POSTALE (si différente)

Cercueils Victoriaville Limitée
7, rue de l'Aqueduc
Victoriaville (Québec)
G6P 1L4

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : oui non

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

M. Claude Dumont, président
M. Sam El-Safah, directeur d'usine

(819) 752-4093
(819) 752-4093

PIÈCE(S)- ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

Nombre : 29

- AUTRE(S) ANNEXE(S)

1. Facture Safety Clean
2. CIDREQ



PLAINTES



DOSSIER INITIÉ À L'INTERNE

BUT(S) : Vérifier si l'entreprise est soumise à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement suite à la fermeture de l'entreprise.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- ◆ Je me suis présentée au 7, rue Aqueduc à Victoriaville sans avoir pris rendez-vous préalablement. (voir photo # 1)
Point GPS : 19 T 0270205 – 5105004
Température : Nuageux, 10 degrés
- ◆ Sur place, je rencontre le président de l'entreprise ainsi que le directeur d'usine.
- ◆ Je m'identifie comme technicienne du MDDEP à l'aide ma carte de visite et lui explique le but de mon inspection soit de faire une inspection de l'entreprise avant la fermeture et vérifier si celle-ci est soumise à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- ◆ Le président m'informe que le nouveau propriétaire est le Groupe Berletin depuis le 7 avril 2009. La personne à contacter est 53-54 au numéro de téléphone suivant :
- ◆ Le président m'explique qu'une entente avec le nouveau propriétaire convient que l'usine sera en exploitation jusqu'au 27 novembre 2009.
- ◆ Le démantèlement complet de l'usine sera effectué par le nouveau propriétaire.
- ◆ Je procède à l'inspection complète de l'entreprise avec le directeur d'usine.
- ◆ Les matières dangereuses résiduelles sont expédiées chez Safety Clean. (voir facture en annexe)
- ◆ Le directeur d'usine m'informe que lors de la fermeture de l'usine, les matières dangereuses non utilisées seront expédiés chez Les cercueils South Duham Limitée à Drummondville.

3. CONCLUSION

- ◆ Après vérifications, l'entreprise n'est pas soumise à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement étant donné que l'activité ne se retrouve pas dans l'annexe III du Règlement sur la protection et réhabilitation des terrains.

4. RECOMMANDATION(S)

- ◆ Je recommande de clore le dossier.

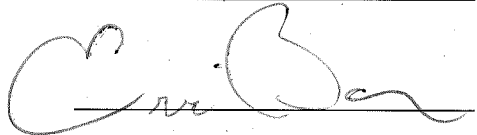
5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Valérie Grandmont



2009-12-13

VÉRIFIÉ PAR : Éric Bonin



2010/01/06

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Photo : # 1
Date : 25 novembre
2009

Identification :

Cercueils Victoriaville
Limitée.



Signature du photographe



Photo : # 2
Date : 25 novembre
2009

Identification :

Vue de l'arrière de
l'entreprise.



Signature du photographe

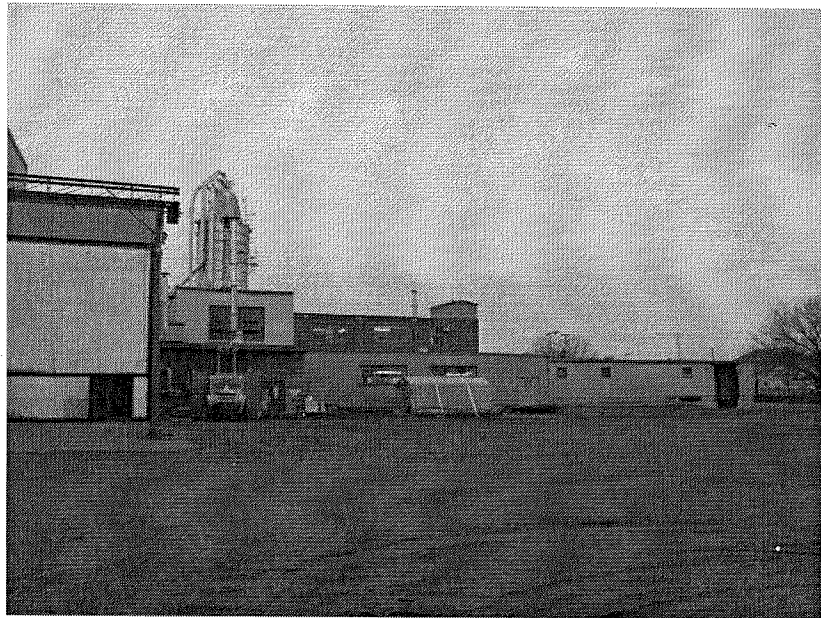


Photo : # 3
Date : 25 novembre
2009

Identification :

Entreposage de
matières dangereuses.



Signature du photographe

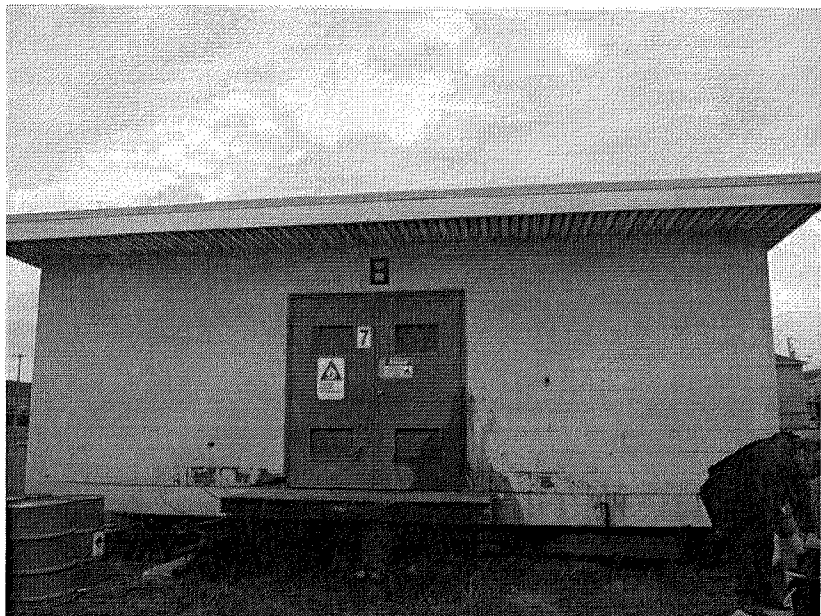


Photo : # 4
Date : 25 novembre
2009

Identification :

Vue de l'intérieur de
l'entrepôt de matières
dangereuses.



Signature du photographe

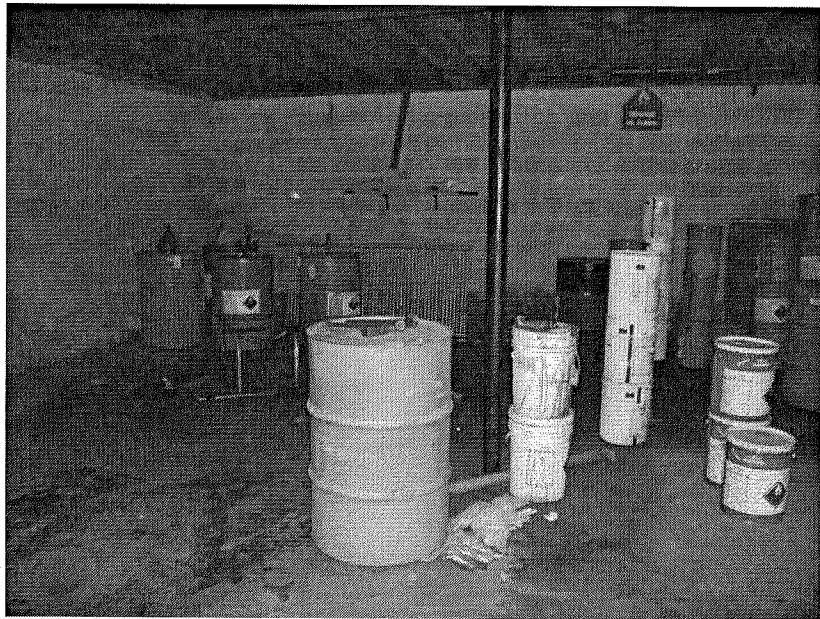


Photo : # 5
Date : 25 novembre
2009

Identification :

Vue de l'intérieur.



Signature du photographe

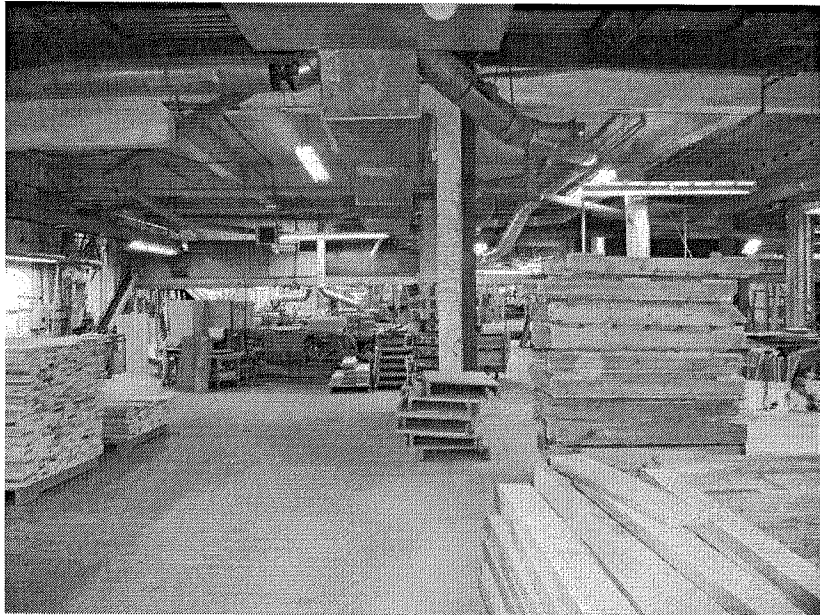


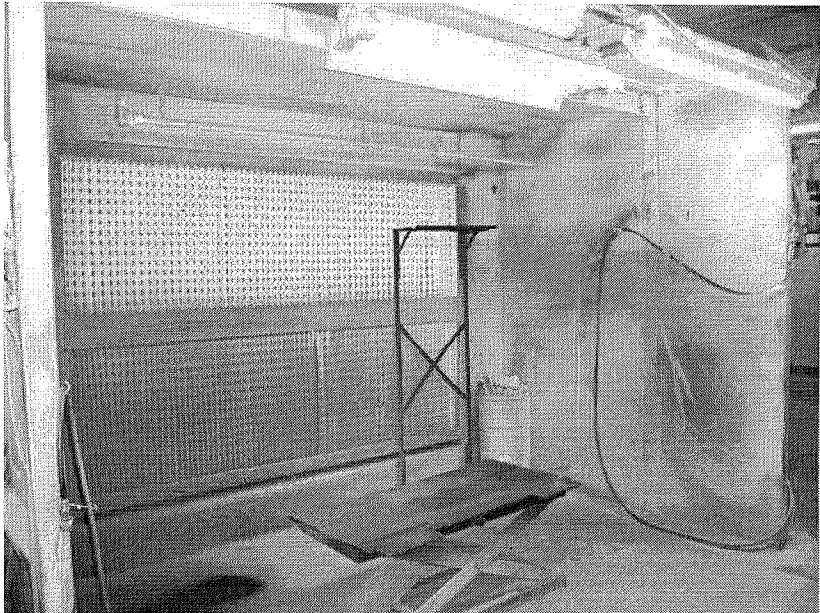
Photo : # 6
Date : 25 novembre
2009

Identification :

Vue de la chambre à
peinture.



Signature du photographe



Cercueils Victoriaville Limitée
Victoriaville

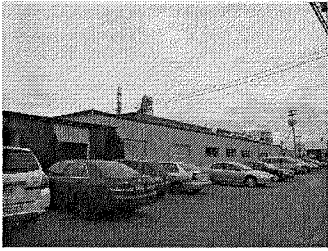


Photo 001 (Small).jpg

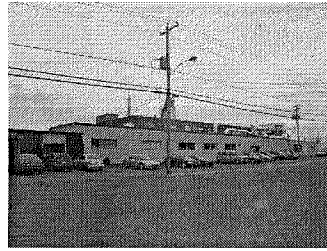


Photo 002 (Small).jpg

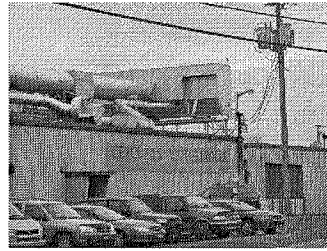


Photo 003 (Small).jpg

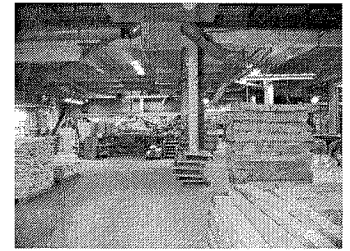


Photo 004 (Small).jpg

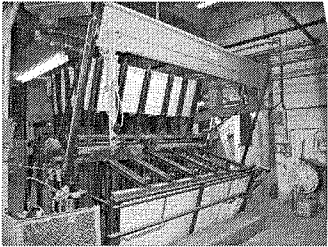


Photo 005 (Small).jpg

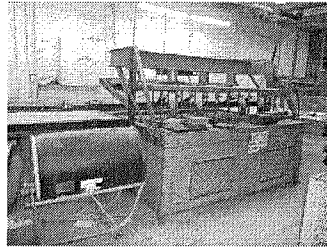


Photo 006 (Small).jpg

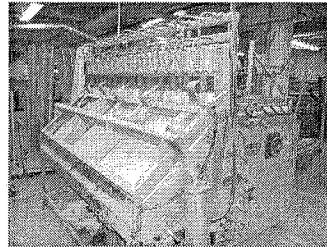


Photo 007 (Small).jpg



Photo 008 (Small).jpg

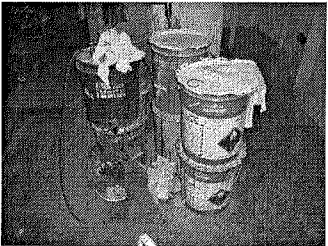


Photo 009 (Small).jpg



Photo 010 (Small).jpg

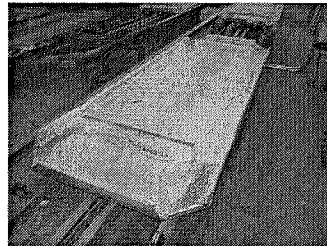


Photo 011 (Small).jpg



Photo 012 (Small).jpg

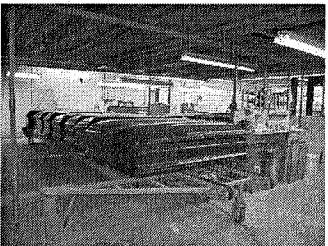


Photo 013 (Small).jpg



Photo 014 (Small).jpg

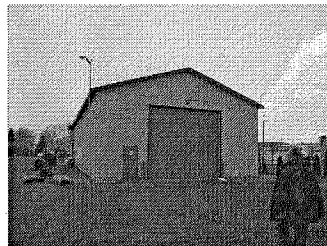


Photo 015 (Small).jpg

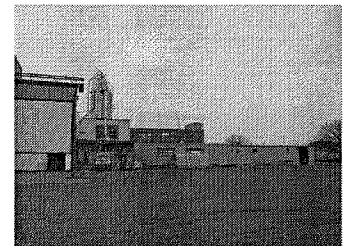


Photo 016 (Small).jpg



Photo 017 (Small).jpg

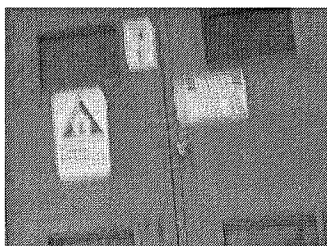


Photo 018 (Small).jpg



Photo 019 (Small).jpg

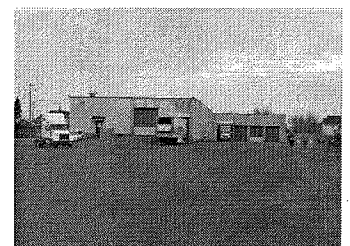


Photo 020 (Small).jpg

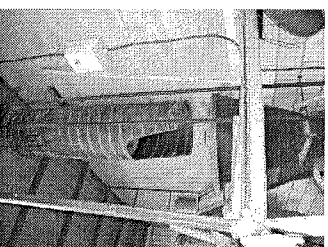


Photo 021 (Small).jpg

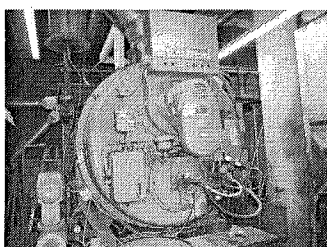


Photo 022 (Small).jpg

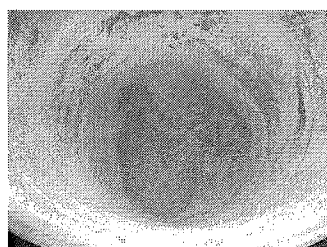


Photo 023 (Small).jpg

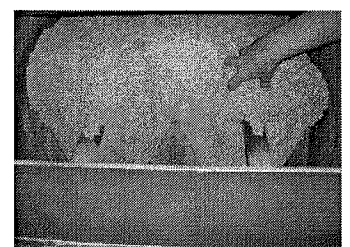


Photo 024 (Small).jpg

Valérie Grandmont

Cercueils Victoriaville Limitée

Victoriaville

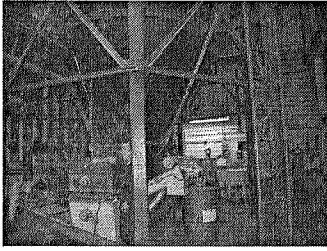


Photo 025 (Small).jpg

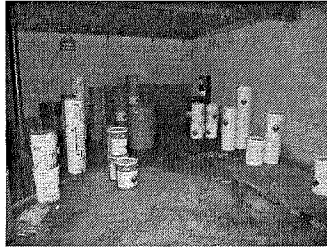


Photo 026 (Small).jpg

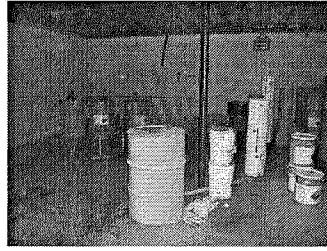


Photo 027 (Small).jpg

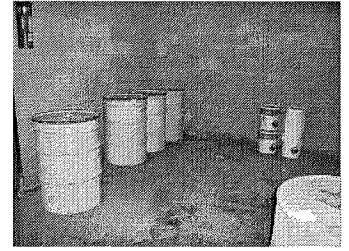


Photo 028 (Small).jpg

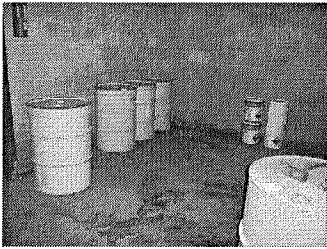
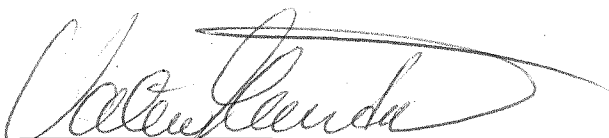


Photo 029 (Small).jpg


Valérie Grandmont